

Dans le *Globe and Mail* de Toronto, on a pu lire que M. James Coutts, qui a occupé le poste prestigieux de secrétaire principal du premier ministre, communique régulièrement avec les ministres du cabinet et a même bénéficié de l'aide du ministre de l'Emploi et de l'Immigration à propos d'un cas particulier. Le premier ministre a certainement lu la nouvelle et il reconnaît qu'il s'agit d'une violation flagrante de plusieurs dispositions des directives relatives aux conflits d'intérêts. Que compte faire le premier ministre? Il sait qu'il n'existe pas de tribunal d'opinion publique devant lequel il peut traduire M. Coutts et son ministre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'estime qu'il est du devoir du ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accorder son aide en matière d'immigration, quelle que soit la personne qui lui ait soumis le cas en question. Cette demande d'aide est tout aussi valable si elle vient d'un ancien ministre ou d'un ancien conseiller que si elle est présentée par un député de l'opposition.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE—LA DÉCLARATION FAITE PAR L'ANCIEN MINISTRE EN AVRIL 1982

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le mois dernier, en l'absence du ministre, il y a eu à la Chambre un débat assez tumultueux sur la question de savoir si le ministre avait trompé la Chambre et le comité au sujet d'une entente sur les essais des missiles de croisière. Le 29 avril 1982, le ministre a dit que la demande «a été acceptée par le cabinet fédéral». Le 14 février dernier, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a nié cette information. Comme en témoigne la page 22852 du hansard du 15 février dernier, le premier ministre a dit, en réponse à une question du député de New Westminster-Coquitlam:

Si elle croit M. MacGuigan, nous attendrons qu'il vienne à la Chambre et le député pourra lui poser sa question.

Le ministre est maintenant à la Chambre. A-t-il, oui ou non, trompé la Chambre à ce sujet le 29 avril 1982?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, étant donné les restrictions imposées aux ministres qui répondent à des questions concernant leur ancien portefeuille, je crois que je devrais répondre à cette question en ces termes: dans mes anciennes fonctions comme dans mes fonctions actuelles; j'ai toujours énoncé franchement et sans détour la politique du gouvernement, exactement telle que je l'avais comprise. A une ou deux occasions, par exemple dans le cas d'un échange avec le chef de l'opposition, j'ai constaté que j'avais fait une déclaration erronée au sujet des mesures ou de la politique du gouvernement, et à chacune de ces occasions, je suis intervenu à la Chambre à la première occasion pour apporter une rectification.

M. Beatty: Traduction, s'il vous plaît.

LES DÉCLARATIONS RELATIVES À LA DÉCISION DU CABINET

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je voudrais citer ce qu'a dit le premier ministre à ce sujet. Il a dit ceci, comme en fait foi la page 22890 du hansard:

Questions orales

En ce sens, je ne saurais dire pour l'instant si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a employé les mots qu'il fallait. J'attends qu'il s'explique.

Maintenant qu'il s'est expliqué, nous ne sommes pas plus avancés. Par conséquent, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le 15 février, il a dit, comme en fait foi la page 22851 du hansard:

Nous n'avons pas conclu d'accord sur les missiles de croisière.

• (1150)

Le ministre de la Justice a dit le 29 avril 1982, et je cite:

... Le président Carter avait demandé... de permettre l'essai de missiles Cruise au Canada. C'est la demande de M. Carter, qui... a été acceptée par le cabinet fédéral.

Je me demande si le premier ministre pourrait nous dire laquelle de ces deux déclarations contradictoires est digne de foi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les choses se sont passées comme je l'ai dit à la Chambre. Dès le retour du ministre, je l'ai interrogé au sujet des citations que lui avait attribuées un député de l'un des deux partis d'opposition. Le ministre m'a fait lire les pages du hansard où est consignée son intervention à ce sujet. Le député se rappellera qu'on m'a déjà attribué des déclarations verbales comme celle que vient de faire le député d'en face. Par conséquent, je répondais en me fondant sur les passages cités mais après avoir lu le texte intégral de la déclaration, je suis convaincu que le ministre énonçait correctement la politique du gouvernement. Or, cette politique était la suivante: nous avions envisagé de permettre les essais des missiles de croisière, mais les décisions concrètes qui ont été prises par la suite par le Cabinet étaient d'autoriser la négociation d'un accord-cadre aux termes duquel les missiles de croisière pourraient être mis à l'essai ou non, cette question devant faire l'objet d'une décision distincte ultérieurement. Je suis convaincu que si le député lit le texte intégral de la déclaration du ministre, il constatera que c'est bien ce qu'il disait.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX FILIALES EN MATIÈRE D'EXPORTATION—LA DIVULGATION DES DOCUMENTS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Commerce international. La semaine dernière, j'ai posé plusieurs questions ici même au sujet des restrictions en matière d'exportations qui étaient imposées aux filiales canadiennes de sociétés étrangères. Le ministre m'a dit qu'il était tout disposé à enquêter sur certains cas en particulier. Depuis lors, nous avons fait paraître des annonces classées et effectué des recherches. Ce matin, j'ai avec moi un contrat de licence entre une société américaine et sa filiale canadienne, signé à la mi-1982. A l'article 3 du contrat en question, il est dit en gros que les filiales ne peuvent exporter sans l'autorisation écrite officielle de la société mère.